

Nos Techniciens Interventions Client trinquent

Juillet 2023 – IL – DO Réunion-Mayotte

Jusqu'au 1^{er} juin, nos Techniciens d'Interventions Clients (TIC) bénéficiaient des Tickets Restaurations. Avec la mise en place de la dématérialisation des Titres Restaurants, appelés maintenant Titres Alimentation (TA), ils se retrouvent pénalisés.

SOMIS A NOTE DE FRAIS, LES PERSONNELS D'INTERVENTION N'ONT PLUS DROIT AUX TITRES ALIMENTATION

La Direction d'Orange SA a décidé, avec la bénédiction des 5 organisations syndicales signataires de l'accord restauration, de passer l'ensemble des territoires sur une dématérialisation des Titres Alimentation sous la forme d'une carte, sans avoir demandé l'avis de vos élus au CSE Réunion-Mayotte.

L'impact négatif de la mutualisation de la restauration

En optant pour la mutualisation du budget restauration, les personnels sont non seulement **dépouillés de la partie non consommée (environ 200€)** mais ils subissent en plus, une **gestion centralisée** en métropole dénuée de bon sens **qui ne prend pas en compte notre spécificité locale** en offre de restauration.

En effet, les personnels de la DORM n'ont pas la possibilité de déjeuner dans un Restaurant-Inter-Entreprise (RIE) ou Inter-Administration (RIA) car **la Direction d'Orange SA n'a jamais signé de convention locale** avec eux.



Pourquoi ce changement ?

Parce que les élus du CSE Réunion-Mayotte, à l'exception de ceux de la CFE-CGC Orange, ont décidé en décembre 2019, de déléguer la gestion du budget restauration à la Direction d'Orange SA avec le concours de la Commission Technique Nationale de Restauration (CTNR), du Comité National de Restauration (CNR) et de la Direction Déléguée de la Restauration (DDR), comme le précise le PV du CSE Exceptionnel du 17 Décembre 2019.

Difficulté pour les techniciens et sanctions potentielles

Ainsi, nos techniciens interventions clients sont obligés d'établir des notes de frais pour leur repas du midi. De même, par l'entremise du CTNR, la Direction d'Orange SA indique qu'à moins de 15mn des sites comme le Chaudron, Rivière des Pluies, la Compagnie, les techniciens peuvent bénéficier de Titres Alimentation dématérialisés. A noter qu'un répartiteur n'est pas considéré comme un site de travail car il n'offre pas de position de travail !

Il faut croire que ces personnes ont besoin d'un bureau pour déjeuner ?!

Pendant ce temps les techniciens déjeunent d'on ne sait quelle salade ou barquette et avec quelle capacité de financement au réel au quotidien ? Quelqu'un s'est-il interrogé sur leur niveau de pouvoir d'achat ?

Nos collègues doivent faire preuve de débrouillardise, ils subissent des menaces et doivent également supporter une communication incohérente. TIC ! Attention méfiez-vous des conséquences de vos déclarations sur l'application UP des Titres Alimentation !

La Direction profite de la mise en place de cette nouvelle usine à gaz pour infliger des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement aux salariés dont elle souhaite se débarrasser.

Par deux fois, la CFE-CGC Orange a interpellé la Direction de la DORM, mais celle-ci s'en lave les mains et repousse la responsabilité sur le CSE et le CTNR piloté par toutes les organisations syndicales à l'exception de la CFE-CGC.

La Direction est dans le déni et renvoie la responsabilité aux élus du CSE de la DORM. Et elle a raison ! Ce sont bien vos élus qui peuvent débloquer la situation.

Réaction de la CFE-CGC sur le pouvoir d'achat

Soucieuse du pouvoir d'achat diminué des TIC, la **CFE-CGC Orange**, par l'intermédiaire de vos élus au CSE, va soumettre au vote de l'instance :

- La reprise de la gestion du budget en local par le CSE,
- Le retour aux Titres Alimentation (TA) pour les techniciens,
- L'attribution rétroactive des TA pour les mois de mai et juin,
- L'arrêt des sanctions de ces personnels qui sont perdus dans leur déclaratif.



La CFE-CGC Orange revendique :

- ▶ Le choix du support de vos Titres Alimentation (papier ou carte),
- ▶ Le soutien de votre pouvoir d'achat avec le versement de 200€ supplémentaires pour vos loisirs/vacances/culture,
- ▶ Aucune ingérence de la Direction d'Orange SA dans l'attribution des TA afin d'éviter des sanctions



Vos correspondants

Jean-François Payet	0692 00 45 57
Samuel Soucane	0693 21 74 52
Sylvain Gadiollet	0693 21 55 53
Ingrid Dobarra	0693 21 85 16
Jean-Michel Maillot	0692 07 40 74

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

